



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2022-2023

RP, JM, JS/PG, LW, CE

P.V. PETI 21
P.V. ENEJER 18

Commission des Pétitions

Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Procès-verbal de la réunion du 28 mars 2023

Ordre du jour :

1. **Débat public sur la pétition publique 2566 - Pour un enseignement axé sur les besoins de nos enfants. Fir en Enseignement deen d'Besoinen vun eisen Kanner wouer hëlt.**
2. **Conclusion des commissions**

*

Présents : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Mme Simone Asselborn-Bintz, M. Max Hahn remplaçant M. André Bauler, M. Frank Colabianchi, M. Yves Cruchten remplaçant Mme Lydia Mutsch, M. Mars Di Bartolomeo, M. Marc Goergen, M. Marc Hansen, M. Max Hengel, M. Aly Kaes remplaçant M. Paul Galles, M. Fernand Kartheiser, M. Pim Knaff remplaçant M. Gusty Graas, membres de la Commission des Pétitions

Mme Simone Asselborn-Bintz, M. Gilles Baum, Mme Djuna Bernard, Mme Tess Burton, Mme Myriam Cecchetti, M. Emile Eicher remplaçant Mme Martine Hansen, Mme Carole Hartmann, M. Max Hengel, M. Aly Kaes remplaçant M. Paul Galles, M. Fred Keup, M. Claude Lamberty, Mme Josée Lorsché, membres de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

M. Claude Meisch, Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

M. Fernand Etgen, Président de la Chambre des Députés

Mme Francine Vanolst, du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Mme Roberta Pinto, M. Joé Spier, Mme Christine Thinner, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. André Bauler, M. Paul Galles, Mme Chantal Gary, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Lydia Mutsch, M. Jean-Paul Schaaf, membres de la Commission des Pétitions

Mme Nathalie Oberweis, observateur délégué

Mme Diane Adehm, Mme Francine Closener, M. Paul Galles, Mme Martine Hansen, M. Georges Mischo, membres de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

M. Sven Clement, observateur délégué

*

Présidence : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Présidente de la Commission des Pétitions

*

- 1. Débat public sur la pétition publique 2566 - Pour un enseignement axé sur les besoins de nos enfants. Fir en Enseignement deen d'Besoinen vun eisen Kanner wouer hëlt.**

Allocution du Président de la Chambre des Députés

Monsieur le Président de la Chambre des Députés Fernand Etgen souhaite à toutes et à tous la bienvenue. Il annonce que la pétition publique n° 2566 – *Pour un enseignement axé sur les besoins de nos enfants*, objet du présent débat, a récolté 4753 signatures. Il félicite l'initiatrice de la pétition et lui souhaite la bienvenue au sein de la maison de la démocratie.

L'orateur explique que pour le présent débat sont réunies deux commissions parlementaires, représentées par leurs membres et leurs présidents respectifs. Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse participe également au débat.

Monsieur Fernand Etgen ajoute que le débat est filmé et diffusé en direct par « ChamberTV ».

Allocution de la Présidente de la Commission des Pétitions

Madame la Présidente de la Commission des Pétitions Nancy Arendt ép. Kemp remercie ses collègues députés et Monsieur le Ministre Claude Meisch pour leur présence. Elle souhaite la bienvenue aux participants du débat au nom de tous les membres de la Chambre des Députés et indique, à titre anecdotique, que Madame Carvalho Almeida est une de ses anciennes élèves lorsqu'elle enseignait à Schiffflange.

Elle rappelle que lorsqu'une pétition publique recueille au moins 4500 signatures valides, un débat est organisé. En l'espèce, Madame la Présidente estime que le sujet de ce débat est important aux yeux de nombreux citoyens et citoyennes. Elle constate que les pétitionnaires présents au débat sont pour la majorité du sexe féminin et se demande si les femmes sont plus sensibles à cette thématique. En tout état de cause, elle remercie les pétitionnaires pour leur engagement et rappelle qu'un débat ne constitue pas une garantie que les revendications exprimées seront mises en œuvre, mais que, par le passé, la tenue d'un débat a déjà permis de faire évoluer certains dossiers.

La pétition n° 2566 revendique la fixation d'un seuil maximal de seize élèves par classe dans l'enseignement fondamental pour que le personnel puisse répondre aux besoins individuels de chaque enfant. La pétition propose également la présence d'un enseignant et d'un éducateur par classe du cycle 1.

En dernier lieu, Madame la Présidente décrit en détail le déroulement du débat public et donne la parole à l'initiatrice de la pétition.

Allocution de Madame la pétitionnaire Carla Carvalho Almeida

Madame la pétitionnaire Carla Carvalho Almeida salue Monsieur le Président de la Chambre des Députés, Madame la Présidente de la Commission des Pétitions, Monsieur le Ministre Claude Meisch ainsi que les députés présents.

La pétitionnaire affirme avoir constaté des changements drastiques au cours des dernières années au niveau de la garde et l'encadrement des enfants. De nombreuses personnes s'interrogent sur le bien-être des enfants et se demandent comment vont les enfants. L'oratrice considère qu'il s'agit d'une question complexe, mais se demande surtout quels sont les besoins – les réels besoins – des enfants. Qu'est-ce qu'elle ainsi que les acteurs sociaux peuvent concrètement mettre en œuvre pour accroître davantage le bien-être des enfants ?

Madame Carvalho Almeida poursuit en précisant qu'elle aurait pu introduire une pétition au sujet de la garde d'enfants, mais qu'elle a finalement choisi de thématiser l'école fondamentale pour une raison simple : l'école est obligatoire pour les enfants. Elle indique avoir lu sur le site Internet du Ministère de l'Éducation nationale le paragraphe suivant : « L'école fondamentale doit donner à chaque enfant les outils de sa réussite. Pour cela, elle centre les méthodes et les contenus sur les besoins de chaque élève, elle développe une approche concrète des savoirs basée sur les compétences, elle encourage les coopérations entre les différents acteurs et s'appuie sur le professionnalisme des enseignants. »¹. L'oratrice estime qu'il s'agit d'une excellente approche, mais que, malheureusement, la situation sur le terrain n'est pas aussi évidente. Ce constat mène l'oratrice à présenter le thème principal de sa pétition : le contingent.

L'initiatrice de la pétition n° 2566 explique que le contingent a été introduit en 2010 avec l'objectif de distribuer équitablement les ressources de l'État et d'éviter que l'organisation scolaire ne soit tributaire des moyens de chaque commune. Le Gouvernement voulait s'assurer qu'il règne une situation d'égalité à travers tout le pays en matière d'organisation scolaire. L'indice socio-économico-culturel a été développé au même moment pour permettre le calcul du contingent. Dans le cadre de cet indice, est évaluée de manière simpliste la situation socio-économique des habitants d'une commune : lorsque celui-ci est « défavorable », la commune peut obtenir jusqu'à 20% d'heures de base en plus, soulève la pétitionnaire.

Madame Carvalho Almeida exprime son mécontentement envers le système actuel. Comme lui a expliqué le Président du comité d'école de Dippach, Monsieur Arendt : « Vereinfacht ausgedrückt, all Kéiers wann bei eis an der Gemeng ee Schlass gebaut gëtt, verléieren mir Schoulstonnen. ». Ces propos, certes emplis d'humour, amènent néanmoins à se poser la question si les variables prises en compte par l'indice socio-économico-culturel reflètent adéquatement la situation des enfants de la commune concernée. Qu'en est-il de leur histoire personnelle, de leurs talents et de leurs difficultés ? La pétitionnaire se demande si la prise en

¹ Note d'information au sujet de l'enseignement fondamental au Luxembourg publié par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Consultable sur : [Enseignement fondamental - Education nationale, Enfance et Jeunesse - Luxembourg \(public.lu\)](#).

compte de cet indice permet effectivement une distribution équitable des moyens. L'oratrice estime qu'un système scolaire équitable ne peut se concevoir sans prendre en compte les besoins concrets des enfants : leur environnement peut certes donner des indications, mais ne suffit pas.

Il est nécessaire de construire un système flexible axé sur les compétences des enfants, estime la pétitionnaire. Ce système doit être « orienté solution » et témoigner de la réalité. Or, cela ne peut se faire sans connaître individuellement les enfants. Le contingent étant fixé à 16 élèves par classe, la pétitionnaire ne comprend pas pourquoi ce chiffre est conçu comme une moyenne par le Ministère, permettant de ce fait l'existence de classes avec plus de seize élèves tant qu'il y en ait d'autres avec moins d'élèves. Selon elle, le contingent actuel est une équation dans laquelle l'intérêt des enfants est absent.

Par exemple, lorsqu'il est décidé de constituer des classes plus petites dans un cycle ou lorsqu'il y a peu d'inscriptions pour un cycle donné, les autres cycles devront avoir des classes de plus grande taille. Le comité d'école est ainsi parfois amené à prendre des décisions qui ne sont pas dans l'intérêt des élèves. Par exemple, si dans un cycle donné un enfant présente un trouble du spectre de l'autisme, il y a tout intérêt de créer une classe de plus petite taille afin de maintenir un niveau sonore plus bas ou d'agencer la salle de classe différemment. La situation devient d'autant plus complexe lorsqu'il y a un ou plusieurs enfants autistes dans chaque cycle. Le comité scolaire est alors confronté à un dilemme. Madame Carvalho Almeida précise qu'elle ne souhaite pas « diaboliser » le mécanisme du contingent, mais qu'il faut prendre conscience de ses limites.

Selon la pétitionnaire, il ne faudrait pas se borner à prendre en compte le nombre d'inscriptions dans l'enseignement fondamental par commune, mais le nombre total d'inscriptions par école et par cycle dans chaque commune. Elle estime également que l'indice socio-économico-culturel devrait être calculé au niveau des écoles et non pas au niveau de la commune puisque de grandes disparités peuvent exister entre les quartiers d'une même commune. Elle précise, cependant, que des classes de taille inférieure ne signifient pas nécessairement une meilleure qualité de l'enseignement et de l'encadrement. En revanche, cela permet d'accorder plus de temps à chaque enfant, ce qui contribue à une meilleure qualité de l'éducation. L'oratrice est d'avis qu'il faudrait repenser le système scolaire luxembourgeois. Pour faire de l'égalité des chances un des principaux objectifs, il s'impose de mettre en place une politique innovante et ouverte au changement. Cela n'implique aucune complexification du système, mais des mesures qui se focalisent sur l'essentiel et ceci sans être trop formalistes.

Certes, d'aucuns pourraient être amenés à comparer la taille des classes au Luxembourg avec celles à l'étranger, mais il faut garder à l'esprit que la situation luxembourgeoise est bien singulière. Selon le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, 66,9% des élèves fréquentant l'enseignement fondamental ont pour langue maternelle une langue étrangère. De plus, l'alphabétisation se fait en allemand et l'année d'après, les élèves sont introduits à la langue française. Elle ne connaît aucun autre pays européen au contexte comparable à celui du Luxembourg.

La prévention est un autre thème qui tient Madame Carvalho Almeida particulièrement à cœur. Elle estime que sur ce point, il existe encore une grande marge de progression. Elle est d'avis que le système actuel est axé sur un modèle semblable « à celui des pompiers qui interviennent uniquement une fois qu'il y a le feu ». Or, à ce stade, c'est déjà trop tard. « Il n'est pas possible de construire une maison sans bâtir les fondations ». Il faut en faire davantage au niveau de la prévention et mieux soutenir les parents, pas seulement au niveau étatique, mais aussi au niveau communal. La pétitionnaire estime qu'il faut également davantage de coopération entre les acteurs de l'éducation formelle et non-formelle. L'oratrice est d'avis qu'« il faut tout un village pour élever un enfant » alors que, de plus en plus, les enfants sont livrés à eux-mêmes face à leurs difficultés.

La pétitionnaire estime que c'est au stade de l'éducation précoce et du cycle 1 qu'il faut mettre en œuvre tous les moyens disponibles si l'on souhaite effectuer un travail préventif. Pendant la « Spillschoul », lorsque les enfants sont âgés de quatre à six ans, il faudrait leur apporter un soutien complet. L'idée serait qu'il y ait un enseignant et un éducateur par classe. Selon la pétitionnaire, ce sont deux métiers distincts qui se complètent réciproquement. Une telle approche différenciée permettrait de mieux encadrer l'enfant et de réaliser un accompagnement individuel.

L'Observatoire national de la qualité scolaire a publié un rapport intitulé « Orientations pour une réduction de l'impact des inégalités d'origine sociale dans le système éducatif »², dans lequel est mis en évidence que le « *social gap* » se creuse davantage à partir du cycle 2. D'après Madame Carvalho Almeida, il faudrait réduire ces inégalités en amont. À l'occasion de discussions avec des enseignants du cycle 1, ceux-ci lui racontent que les élèves du cycle 1 ne sont pas réellement prêts pour intégrer l'école primaire car il n'ont pas encore acquis socle de compétences de base suffisamment solide. Cela veut dire que les élèves devraient être encore plus encadrés et accompagnés ce qui, à l'heure actuelle, n'est pas possible. La pétitionnaire estime que pendant les deux années du cycle 1, l'enseignant devrait pouvoir s'adapter au rythme des enfants. C'est à ce moment qu'il faut encourager et aider l'enfant dans le développement de ses aptitudes linguistiques. Les difficultés qui ne sont pas prises en charge à ce stade vont se répercuter sur le développement subséquent de l'enfant.

L'oratrice affirme que dans un État multiculturel et multilingue comme le Luxembourg, où les barrières linguistiques sont fréquentes et constituent un véritable obstacle à l'intégration de certains enfants, il faut adopter les mesures nécessaires pour faciliter l'apprentissage des langues aux enfants. Elle estime que la langue est beaucoup plus qu'un simple moyen de mener des conversations – il comprend également une dimension émotionnelle très importante. Les enfants doivent se sentir soutenus dans le développement de leurs capacités linguistiques. Elle souhaiterait dès lors que, dans le cycle 1, l'accent soit mis sur une approche globale qui permettrait à un enseignant et à un éducateur de travailler ensemble. Or, cela ne peut se faire sans une réévaluation du contingent.

Madame Carla Carvalho Almeida remercie les personnes présentes pour leur écoute attentive.

Échange de vues

Madame la Députée Myriam Cecchetti estime que la pétitionnaire a raison sur de nombreux points. La députée est d'accord qu'il faudrait consacrer la majorité des moyens à la petite enfance. Elle demande à la pétitionnaire quelles sont les possibilités qu'elle souhaiterait envisager, par exemple de consacrer plus de temps à l'anamnèse³, à la surveillance, à la création de portfolios, à l'enseignement sur base de projets au lieu de l'enseignement organisé en fonction des matières (comme cela se fait généralement dans le cycle 1), etc. La députée souhaite également connaître l'avis de la pétitionnaire sur la possibilité de changer la langue dans laquelle est faite l'alphabétisation et également d'introduire une pondération des langues afin d'améliorer l'égalité des chances. Enfin, Madame Cecchetti se demande s'il serait pertinent de s'inspirer des modèles de fonctionnement des « *International Schools* ».

² Consultable sur : [Observatoire national de la qualité scolaire : Orientations pour une réduction de l'impact des inégalités d'origine sociale dans le système éducatif — Education nationale, Enfance et Jeunesse - Luxembourg \(public.lu\)](#).

³ Le dictionnaire en ligne Larousse offre la définition suivante : « Ensemble des renseignements fournis au médecin par le malade ou par son entourage sur l'histoire d'une maladie ou les circonstances qui l'ont précédée. ». Consultable sur : [Définitions : anamnèse - Dictionnaire de français Larousse](#)

Madame la pétitionnaire Murielle Lemvoka voit le bilinguisme comme une aubaine, mais qui peut cependant être source de difficultés additionnelles pour les enfants ayant des troubles du langage. Elle ajoute que dans le cycle 1.2, on encourage déjà de nombreux enfants à regarder la télévision en langue allemande pour en faciliter l'apprentissage. Elle estime qu'il serait une bonne chose de prendre un ensemble d'élèves qui maîtrisent suffisamment bien la langue française et de mettre l'accent ensuite sur la phonologie allemande ou luxembourgeoise. Pour ceux présentant des difficultés plus générales, il vaut mieux se concentrer sur une seule langue à la fois.

Madame la pétitionnaire Carla Carvalho Almeida considère que les enseignants nécessitent surtout de davantage de flexibilité et que chaque enfant est unique. Elle dit ne pas pouvoir répondre à la question de Madame la Députée Myriam Cecchetti : cela peut varier au cas par cas. Dans une classe avec de nombreux élèves qui présentent des difficultés, les portfolios ne sont pas envisageables. En revanche, si le niveau de la classe est globalement élevé, l'enseignement sur base de projets peut présenter une plus-value.

Monsieur le Ministre Claude Meisch indique que les résultats de l'évaluation des « *International Schools* » ne sont pas encore disponibles.

Monsieur le Député Max Hengel relève que les pétitionnaires ont exprimé le souhait que les communes jouent un plus grand rôle et demande plus de précisions à cet égard.

Madame la pétitionnaire Carla Carvalho Almeida répond qu'il est difficile d'être parent de nos jours. Elle demande en conséquence plus de présence de la part des communes pour mieux aider les gens en difficulté. Le niveau national paraît souvent bien trop éloigné du citoyen, tandis que le bourgmestre ou les échevins peuvent éventuellement connaître personnellement la famille ou adopter une approche plus personnelle.

Madame la Députée Josée Lorsché informe les pétitionnaires qu'elle a elle-même été enseignante dans l'enseignement fondamental pendant 28 ans. Elle se demande si, lorsque les pétitionnaires font référence au nombre de 16 élèves par classe, ils souhaitent que cela devienne un standard ou bien sont-ils d'accord avec une distribution solidaire du contingent de leçons par le comité scolaire. Cela implique également une solidarité entre enseignants pour prendre en compte les différences du degré d'encadrement nécessaire à travers la commune. Une certaine marge de manœuvre existe déjà en la matière, ce qui permet d'ailleurs l'appui intégré actuel. L'accompagnement individuel est aussi rendu possible, sans la nécessité d'éloigner les enfants de leur milieu habituel. En tout état de cause, la députée affirme ne pas avoir trouvé d'études au sein des pays de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) permettant d'établir un lien entre la taille des classes et la réussite des élèves.

Madame Josée Lorsché note que les pétitionnaires reprochent à l'État et aux communes un déficit de travail préventif. Or, la députée désire faire part de l'existence des Centres de compétences en psychopédagogie spécialisée dont l'objectif est d'agir contre les situations aigües dans les plus brefs délais possibles afin de ne pas isoler l'enfant. Cependant, la moitié des enseignants indiquent ne pas connaître l'existence des Centres de compétences alors que ceux-ci devraient être le premier point d'appui en cas de besoins spécifiques.

La députée retient enfin qu'il existe éventuellement un problème au niveau des infrastructures. Il pourrait être avantageux de repenser la structure classique des écoles divisées en salles de classe et d'envisager davantage d'espaces ouverts (« oppe Raimlechkeeten »).

Monsieur le pétitionnaire Jean-Marc Cloos tient à préciser que le but de la pétition est de faire en sorte que le cycle 1 soit traité et conçu différemment des cycles 2, 3 et 4. Il regrette que, suite à l'introduction des contingents, du personnel du cycle 1 a été transféré aux autres cycles ce qui a conduit à une augmentation de la taille des classes du cycle 1. Le pétitionnaire fait ensuite référence à une étude belge de 2017 selon laquelle l'augmentation des moyens dans

les écoles défavorisées conduit à de meilleurs résultats, mais à condition de combiner cela à une approche pédagogique adaptée.

Madame la pétitionnaire Lisa Fonseca dit travailler depuis plus de 15 dans le cycle 1. Elle se dit ravie de la possibilité de recevoir un appui en classe. Toutefois, elle indique avoir eu pendant trois ans un enfant atteint d'autisme dans sa classe, pour lequel seulement trois heures d'appui hebdomadaires ont été accordées, ce qui n'est pas assez, regrette la pétitionnaire. La division en heures lui paraît opportun, mais elle indique que ce n'est pas facile d'organiser le quotidien des enfants lorsque la taille des classes peut changer du jour au lendemain. Elle estime qu'il faut davantage de prévisibilité pour les enfants et les enseignants, au risque que cela vienne perturber l'enseignement. Il est nécessaire que les enfants et les enseignants puissent connaître à l'avance le déroulement de leur semaine, sans « va-et-vient » constant, surtout lorsqu'il y a plus d'un enfant à besoins spécifiques par classe. Elle est d'avis que la scolarisation mixte, l'intégration et l'inclusion des enfants autistes, peut fonctionner en collaboration avec les parents et le CTSA (Centre pour enfants et jeunes présentant un Trouble du Spectre de l'Autisme), mais que le système actuel est trop lent. Globalement, la pétitionnaire estime que le contingent devrait être plus flexible et permettre un aménagement individualisé au cas d'espèce.

Madame la pétitionnaire Carla Carvalho Almeida indique connaître les Centres de compétences en psychopédagogie spécialisée, mais elle précise qu'après une demande d'assistance, il faut attendre 203 jours pour obtenir une prise en charge⁴. C'est énormément de temps de perdu pour l'enfant, ses parents et les autres enfants.

Madame la pétitionnaire Lisa Fonseca ne peut expliquer pourquoi si peu d'enseignants ont connaissance des Centres de compétences en psychopédagogie spécialisée. Toutefois, elle indique que certains enseignants atteignent parfois un point où il ne voit plus d'intérêt à saisir les Centres de compétences. Cela impliquerait trop de temps, trop de « paperasse » et trop de coopération entre plusieurs acteurs pour ensuite avoir la sensation que rien ne change sur le terrain, explique la pétitionnaire. De plus, les directions des écoles décourageraient parfois de telles démarches en disant que, faute de moyens, il n'y aura pas d'aide.

Madame la pétitionnaire Murielle Lemvoka précise que les directions de certaines écoles découragent les enseignants de saisir les Centres de compétences car il faudrait dans ce cas demander de l'aide pour tous les élèves puisque tous ou presque tous auraient des difficultés. Elle explique que dans certaines communes, il y aurait beaucoup de résistance lorsqu'un enseignant souhaite demander de l'aide aux Centres de compétences. À l'inverse, dans d'autres communes, il y aurait une tendance à « dénoncer » tout élève qui aurait une difficulté quelconque, aussi moindre qu'elle puisse être. En outre, elle connaît des situations où le dossier de l'enfant ne laisserait aucun doute qu'il faille intervenir, mais qu'en pratique, aucune mesure concrète n'est mise en place, étant entendu que la seule solution avancée est celle de l'intégration.

Monsieur le pétitionnaire Jean-Marc Cloos présente comme exemple le quartier de Dommeldange dont les nouvelles infrastructures sont bien adaptées aux besoins d'aujourd'hui. Cependant, il faut noter que les infrastructures relèvent de la compétence des communes : certaines font des efforts considérables, d'autres n'ont pas rénové les écoles depuis 20 ou 30 ans. Il regrette également que les cours de récréation de certaines écoles à Luxembourg-Ville soient entièrement bétonnées. D'autres écoles encore ont été logées dans des containers pendant des années. Le pétitionnaire estime que les communes devraient

⁴ Chiffre tiré du Rapport d'évaluation 2022 sur « Le dispositif de prise en charge des élèves à besoins spécifiques au Grand-Duché de Luxembourg », réalisé par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Consultable sur : [MEN 7518 22 Rapport DGI Web \(public.lu\)](#).

prévoir l'aménagement, la rénovation et la construction des infrastructures à l'avance lorsque la population est en constante augmentation, comme c'est le cas au Luxembourg.

Madame la Députée Simone Asselborn-Bintz pose trois questions aux pétitionnaires. D'abord, elle souhaite savoir ce que les pétitionnaires pensent du projet pilote d'alphabétisation en français, actuellement en cours dans quatre écoles fondamentales. Ensuite, elle demande à connaître l'avis des pétitionnaires sur la présence d'une équipe multidisciplinaire dans chaque école. Enfin, elle se demande ce que les pétitionnaires pensent des « ganz Dag Schoulen ». L'oratrice indique que la commune de Sanem, dont elle est la bourgmestre, propose aux parents un encadrement de leurs enfants pendant toute la journée (« ganz Dag Betreuung ») : l'éducation formelle le matin et l'éducation non-formelle l'après-midi.

Madame la pétitionnaire Carla Carvalho Almeida trouve qu'avec l'alphabétisation en français, l'État s'engage sur la bonne voie. Elle estime que c'est regrettable lorsqu'un enfant ne peut faire preuve de ses réelles capacités car sa langue maternelle est trop éloignée de la langue d'alphabétisation. La pétitionnaire salue aussi l'introduction d'une équipe multidisciplinaire grâce à laquelle il est possible d'apporter de l'aide « complète » aux enfants, quelque soient leurs besoins. En ce qui concerne les « ganz Dag Schoulen », Madame Carvalho Almeida tient à rappeler que les enfants ont aussi besoin de repos et d'un changement de décor : c'est regrettable s'ils sont amenés à passer toute leur journée dans la même enceinte. Il serait préférable d'avoir des infrastructures distinctes pour l'école le matin et la maison relais l'après-midi ainsi que des intervenants différents.

Madame Lisa Fonseca se dit perplexe à l'égard des « ganz Dag Schoulen ». Elle est d'avis que les enfants ont besoin de passer du temps avec leurs parents et inversement. La pétitionnaire estime qu'il est préférable que les parents viennent récupérer leurs enfants à midi et après les activités.

Monsieur le Député Fernand Kartheiser tient avant toute chose à préciser qu'il n'a jamais exercé les métiers d'enseignant ou d'éducateur. S'adressant à Monsieur le Ministre Claude Meisch, il demande si le ministère a déjà calculé le nombre d'enseignants nécessaire pour limiter les classes à 16 élèves et combien de temps cela prendrait pour mettre en œuvre un tel dispositif. Le député estime également qu'il serait préférable que l'indice socio-économico-culturel soit calculé par école et non pas par commune puisque dans certaines communes, il y aurait beaucoup de différences selon les quartiers. Enfin, Monsieur Kartheiser dénonce le délai de 203 jours, qui est bien trop long selon lui. Cela équivaut à perdre une année scolaire entière.

Monsieur le pétitionnaire Jean-Marc Cloos estime que l'indice socio-économico-culturel ne correspond pas à la réalité constatée sur le terrain. Il précise également que la réussite scolaire n'est pas une donnée prise en compte lors du calcul de l'indice, bien que des épreuves standardisées sont organisées tous les ans et que les résultats sont communiqués aux parents. Des statistiques par école et par commune sont également disponibles. Après chaque cycle, il est possible de vérifier que le socle de compétences requis est atteint. Il propose d'accroître le contingent et d'adapter le concept pédagogique après chaque cycle selon les résultats obtenus.

Madame la pétitionnaire Murielle Lemvoka tient à préciser qu'au délai précité de 203 jours, il faut ajouter le temps de réaction de l'enseignant qui doit d'abord constater le problème et préparer une demande de prise en charge.

Monsieur le Député Aly Kaes précise que le devoir concret des communes porte sur les infrastructures. En revanche, la facette pédagogique ne relève pas de leur ressort. En outre, le député tient à souligner que les bourgmestres des petites communes rurales connaissent éventuellement leurs habitants, mais que ce n'est pas le cas dans les communes urbaines de

plus grande taille. De plus, l'orateur estime qu'il est important de prendre en compte le vécu présent et passé des enfants, notamment s'ils ont souvent été confrontés à des déménagements (au sein du pays ou à l'étranger).

Monsieur Aly Kaes observe de plus en plus de diversité au niveau des élèves, surtout en ce qui concerne la nationalité. Il explique qu'en présence d'un nombre élevé d'enfants réfugiés, l'intégration peut devenir difficile et que l'équipe pluridisciplinaire y joue un rôle d'autant plus important. Il donne l'exemple d'une école fondamentale comptant 200 élèves dont une vingtaine d'enfants réfugiés : les enseignants déploient continuellement des efforts, mais ne parviennent pas toujours à faire face à ce défi. Il considère que la société doit se doter des moyens nécessaires pour aider les enfants, d'autant plus les enfants réfugiés, et le personnel enseignant. En conséquence, il remet en question le bien-fondé de la décision visant à diminuer les compétences des communes en la matière.

Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo estime qu'il faut garder un lien entre les écoles fondamentales et les maisons relais. Il porte dès lors à considérer que les changements réalisés au niveau des écoles doivent également se répercuter sur les maisons relais.

Madame la pétitionnaire Carla Carvalho Almeida tient à préciser qu'elle est responsable d'une maison relais. Elle note qu'à la maison relais, pour les cycles 1 à 4, un seul éducateur prend en charge onze enfants en moyenne. En revanche, à l'école, le contingent est de seize élèves pour le cycle 1. L'oratrice indique ne pas comprendre cette différence de traitement entre les maisons relais et les écoles et relève également un manque de coopération entre les deux types de structures. La pétitionnaire se dit consciente du fait que l'approche à adopter est différente selon que l'on exerce le rôle d'enseignant ou que l'on déjeune ou joue avec les enfants, mais il importe d'assurer un encadrement de qualité en toutes circonstances.

Madame la pétitionnaire Lisa Fonseca ajoute qu'il existe déjà une certaine coordination entre la maison relais et l'école, mais que celle-ci est insuffisamment développée. Par exemple, l'éducateur spécialisé qui assure l'accompagnement de l'enfant en classe n'est pas le même à la maison relais. À titre d'exemple, elle relève que l'élève autiste mentionné précédemment a connu trois accompagnateurs différents au cours de trois années et qu'aucun n'était formé spécifiquement pour cette tâche. Il faut améliorer cette situation. De même, et la pétitionnaire précise être consciente du caractère utopique de son souhait, mais elle apprécierait de collaborer davantage avec les parents qui sont souvent débordés. L'oratrice propose que les assistants sociaux puissent organiser, de manière générale, le soutien de l'enfant au niveau de l'école, de la maison relais et du domicile familial.

Monsieur le Député Aly Kaes se demande si cela ne relève pas des devoirs du directeur régional et qu'il est peut-être nécessaire de lui accorder plus de moyens pour agir face à ce type de situations.

Monsieur le pétitionnaire Jean-Marc Cloos porte à considérer qu'au-delà de la question des missions des directeurs régionaux, il faut garder à l'esprit que l'enseignant n'est ni assistant social, ni psychologue. Or, en pratique, les enseignants sont bien souvent amenés à assumer ces rôles, regrette l'orateur.

Madame la Députée Myriam Cecchetti demande à Monsieur le Ministre s'il serait envisageable de prévoir des équipes pluridisciplinaires fixes afin d'éviter une multitude d'intervenants.

Madame la Présidente Nancy Arendt constate qu'il n'y a plus de questions de la part de ses collègues députés et donne la parole à Monsieur le Ministre.

Monsieur le Ministre Claude Meisch remercie les intervenants pour le débat passionnant et note le caractère complexe et diversifié de la thématique qui fait que l'on déborde facilement sur des sujets connexes. Le Ministre estime qu'il est difficile de prendre position sur une telle

question en quelques minutes seulement. Il indique que tous les partis politiques se demandent actuellement ce qu'ils peuvent entreprendre pour améliorer la situation, mais qu'il est difficile pour le Gouvernement de faire de grandes annonces à ce stade, compte tenu des élections en octobre. L'orateur clarifie que cela ne remet pas en cause l'importance de se poser les bonnes questions en la matière et d'essayer d'y répondre sur base des données objectives disponibles.

En guise de réponse à la question posée par Monsieur le Député Fernand Kartheiser, Monsieur Claude Meisch relève qu'établir à seize le nombre moyen d'élèves par classe du cycles 1 au cycle 4, n'engendrerait pas davantage de dépenses, mais ferait diminuer les coûts et les besoins en personnel. En effet, le Ministre informe que la moyenne actuelle est de 14,8 élèves par classe (cycles 1 à 4). L'effectif maximal théorique est certes de seize élèves par classe, mais la moyenne observée dans la pratique est plus basse, notamment en raison de la prise en compte du coefficient socio-économico-culturel. Il indique que l'État a également pris en compte les problématiques propres aux petites communes : lorsqu'il y avait lieu, en raison du nombre d'enfants inscrits, de devoir choisir entre la création d'une ou de deux classes par cycle, la solution qui a été privilégiée était celle de constituer deux classes d'une taille inférieure. L'orateur admet que 14,8 élèves par classe dans l'enseignement fondamental est uniquement une moyenne et que parfois, il peut y avoir des classes avec plus de 16 élèves et d'autres avec seulement 13.

Quant à la question du rôle des communes, le Ministre confirme que celles-ci sont en charge des infrastructures scolaires, mais qu'une autre compétence essentielle détenue par les communes est la répartition du contingent selon les conditions sociales et le nombre d'enfants dans chaque école par cycle. Elles sont libres de réserver une plus grande partie du contingent au cycle 1 ou à toute classe présentant davantage d'élèves à besoins spécifiques. Monsieur Claude Meisch réitère que cette prérogative est l'une des principales compétences communales.

L'orateur partage l'avis qu'il n'est pas possible de comparer le Luxembourg aux pays voisins en raison des caractéristiques qui lui sont propres (multilinguisme, hétérogénéité de la population, etc.). Cela constitue un défi énorme pour le pays qui doit répondre à ces particularités, en plus des changements sociétaux actuels. Cela dit, la moyenne de 14,8 enfants par classe dans l'enseignement fondamental est bien inférieure à celle observée à l'étranger. En guise d'exemple, la moyenne est de 22 en Allemagne, de 21 en France et de 19 en Suisse. Ainsi, malgré la pénurie de personnel, le Luxembourg peut se prévaloir de plus petites classes que les pays avoisinants. Il faut également prendre en considération qu'à l'école, il n'y a pas seulement le personnel enseignant, mais également des éducateurs, des orthophonistes, des psychomotriciens, etc. Le taux d'encadrement, c'est-à-dire le *ratio* enfant-personnel est de 8,63 au Luxembourg. Il s'agit là d'un record mondial, met en évidence Monsieur le Ministre. C'est une conséquence directe de la complexité de la population luxembourgeoise. À titre de comparaison, ce taux est de 15 en Allemagne, 19 en France et 15 en Suisse.

Or, souligne Monsieur le Ministre Claude Meisch, l'effectif moyen n'est pas la donnée la plus importante de l'équation. D'après le chercheur en sciences de l'éducation, John Hattie, la taille des classes a un impact limité sur le succès futur et la réussite scolaire des élèves. Les études démontrent que lorsque les effectifs sont élevés (plus de 20 enfants par classe), la diminution de la taille des classes présentes des avantages. En revanche, lorsque les effectifs sont déjà globalement réduits, la diminution des effectifs peut avoir un impact négatif en mettant en péril le rapport de groupe.

Depuis plusieurs décennies, et sous divers gouvernements, des efforts ont été déployés pour augmenter le personnel éducatif. Au cours des dernières années, l'État a investi dans le développement des structures et des équipes pour enfants à besoins spéciaux. L'idée selon

laquelle le diagnostic différencié doit être entièrement achevé avant qu'une aide ne puisse être accordée, a été abandonnée. Désormais, la règle est de privilégier la réalisation d'un diagnostic préliminaire permettant l'octroi d'une aide sur le terrain, et de compléter le diagnostic ensuite pour ajuster, le cas échéant, la prise en charge. Ce mécanisme a été introduit en 2017-2018 et évalué pour la première fois en 2020-2021.

Le Ministère entend également élargir l'éventail de profils pouvant intégrer l'appui pédagogique aux côtés du personnel enseignant. En plus des I-EBS (instituteurs spécialisés dans l'encadrement et la prise en charge des élèves à besoins spécifiques) et des autres profils existants, il est prévu de créer le métier d'A-EBS (assistants pour enfants à besoins spécifiques) accessible aux détenteurs d'un DAP (Diplôme d'aptitude professionnelle) Auxiliaire de vie ou Éducation. Le Ministère note que de nombreuses personnes ont déjà exprimé leur volonté de vouloir exercer ce métier. En ce qui concerne les équipes pluridisciplinaires, Monsieur Claude Meisch relève que la majorité des membres exercent leur activité professionnelle exclusivement dans une école. Cependant, il s'agit d'une ressource limitée et pour les écoles de plus petite taille, il faut déployer les peu de moyens là où il y en a le plus besoin.

À l'égard de l'indice socio-économico-culturel, le Ministre indique que les données et informations disponibles sont communiquées sur demande aux communes. Ces dernières sont donc en mesure de prendre en compte les caractéristiques propres à chaque quartier pour répartir le contingent.

Enfin, Monsieur le Ministre Claude Meisch est d'avis qu'il est important d'améliorer la situation des familles. Il n'est pas possible de venir en aide aux enfants sans prendre en compte leurs milieux familiaux et sans stabilisation de leur situation familiale. C'est l'Office national de l'enfance qui est chargé de soutenir les familles.

Le Ministre se dit ne pas être opposé à l'idée d'augmenter les moyens et d'accroître le contingent, mais il tenait à mettre en évidence ce qui a déjà été entrepris en ce sens. En l'espèce, la priorité a été accordée aux enfants à besoins spécifiques qu'il faut aider concrètement et pas uniquement augmenter les effectifs. Il indique que l'on peut calculer les coûts supplémentaires engendrés si l'on souhaite engager un deuxième intervenant par classe du cycle 1. Il est également possible d'estimer le temps que prendrait la mise en œuvre d'une telle mesure, notamment compte tenu de la durée de formation. Cela pourrait être une bonne chose pour le cycle 1, admet Monsieur le Ministre. Cependant, souligne-t-il, c'est après le cycle 2 que se creuse réellement l'écart social. Il faudrait analyser si davantage d'investissements dans le cycle 1 permettraient de lutter contre ce phénomène, ou bien s'il faut davantage se concentrer sur les cycles subséquents. En tout état de cause, cela nécessite de plus profondes analyses, notamment au niveau des besoins linguistiques, et d'importants changements ne sauraient se faire du « jour au lendemain ». Le budget pour l'année prochaine a été voté et il n'y a plus suffisamment de temps pour entamer un tel projet avant les élections. À l'heure actuelle, le projet pilote d'alphabétisation en langue française est implémenté dans plusieurs écoles. Le Ministre estime qu'il pourrait être bénéfique d'élargir le projet, mais que la décision ne relève plus de son mandat.

Madame la Présidente Nancy Arendt remercie Monsieur le Ministre Claude Meisch pour son intervention et invite la pétitionnaire à présenter ses conclusions.

Madame la pétitionnaire Carla Carvalho Almeida souhaite simplement relever que les députés et Monsieur le Ministre ont beaucoup parlé des prochaines élections et des mandats qui touchent à leur fin. Elle tient à cet égard à rappeler que les enfants n'ont pas de mandat politique et que la question de leur bien-être doit être placée au centre de tout programme politique.

Madame la Présidente Nancy Arendt remercie la pétitionnaire pour sa conclusion et prononce le huis clos.

2. Conclusion des commissions

À la suite d'un échange de vues entre les membres des commissions parlementaires présentes au débat, les conclusions suivantes ont été arrêtées :

Il n'y a pas lieu, dans l'enseignement fondamental, de réduire à 16 le nombre maximal d'élèves par classe puisque la moyenne actuelle au Luxembourg est de 14,8 élèves par classe. De manière générale, il faut veiller à améliorer la communication entre les communes et le personnel éducatif sur le terrain et encourager le Ministère de mener régulièrement des études relatives aux besoins de l'enseignement fondamental.

Luxembourg, le 29 mars 2023

Procès-verbal approuvé et certifié exact